

# CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>p3</b>
<b>I – PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>	<b>p4</b>
<b>II – PRINCIPES RELATIFS AUX PENTATHLÈTES</b>	<b>p8</b>
<b>III – PRINCIPES RELATIFS AUX ENSEIGNANTS</b>	<b>p11</b>
<b>IV - PRINCIPES RELATIFS AUX PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS</b>	<b>p15</b>
<b>V – PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES ET OFFICIELS</b>	<b>p17</b>
<b>VI – PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS</b>	<b>p20</b>
<b>VII – COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE</b>	<b>p24</b>

## PRÉAMBULE

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs et des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

La charte d'éthique et de déontologie de la Fédération française de Pentathlon Moderne (FFPM) s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er mars 2017 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs, qui dispose dans son article premier que « les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L141-3 » du code du sport. Elle prend en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012.

La fédération institue en son sein une commission, dotée d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilitée à saisir les organes disciplinaires compétents et chargée de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Le Pentathlon Moderne se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

Mais le Pentathlon Moderne ne cesse d'aller vers une plus grande ouverture sociale, un professionnalisme et une médiatisation qui pourraient l'exposer à des risques liés à l'évolution du sport moderne : dopage, violence, corruption, exclusion, communautarisme...

La FFPM estime que toute atteinte à l'éthique peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, entraver son bon fonctionnement et nuire à son image et à celle du Pentathlon Moderne engénéral.

Elle répond aux exigences exposées précédemment. Elle comprend deux parties :

1. Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, licenciées ou non à la FFPM.
2. Les principes additionnels relatifs aux sportifs sélectionnés en équipe de France, aux enseignants, parents / accompagnateurs / spectateurs, aux arbitres/officiels et aux dirigeants.

Elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les acteurs du Pentathlon Moderne.

Par son choix d'être un acteur du Pentathlon Moderne, chaque adhérent ou non de la FFPM, doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs de ce sport que responsable de sa défense et de sa promotion. Il pourra se référer à cette charte, pour adopter en toutes circonstances un comportement en accord avec les principes retenus.

# I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

***LE TITULAIRE DE LA LICENCE FÉDÉRALE S'ENGAGE À  
RESPECTER CETTE CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE***

## A. LE PENTATHLON MODERNE “UN SPORT POUR TOUS”

Le pentathlon moderne, sport individuel à progression collective, est universel et accessible à tous. Il est aujourd’hui de plus en plus pratiqué et médiatisé.

Par le large éventail de pratiques proposées, Laser-Run, Triathle, Tétrathlon et Pentathlon, il est ouvert à toutes et à tous, chacun pouvant choisir la pratique qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations.

Représentatif de toutes les diversités et mixités, il accueille en son sein l’ensemble des composantes de notre société.

Grâce à la mesure des performances de ses pratiquants, le Pentathlon Moderne est aussi, pour celui qui le souhaite, un révélateur objectif de la valeur sportive.

## B. LE PENTATHLON MODERNE “UNE ÉCOLE DE VIE”

Porteur de valeurs fondamentales, le Pentathlon Moderne est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion. La lutte contre les discriminations et la parité y sont promues.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie et des valeurs citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font du Pentathlon une véritable école de vie.

## C. LES VALEURS DU PENTATHLON MODERNE

### La loyauté

Le Pentathlon Moderne est un sport défini par des règles de pratique, qui en font sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chaque pentathlète. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

## **Le courage / la combativité / le dépassement de soi**

Le Pentathlon Moderne est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence dans les cinq disciplines. L'effort physique et la maîtrise technique sont ses exigences. La volonté de progresser, de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

## **La rigueur**

La recherche de la performance nécessite pour le pentathlète un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposé. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

## **L'autonomie**

En compétition, le pentathlète se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion, d'esprit de décision et d'adaptation dans chaque discipline. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrètes il atteindra la maturité de toute personne responsable.

## **Le respect**

Le Pentathlon Moderne est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Il l'est aussi pour l'épreuve d'équitation, par le respect du cheval qui est mis à sa disposition (spécifiquement pour la catégorie Masters, qui conserve des épreuves d'équitation).

Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

## **La solidarité / la tolérance**

Le Pentathlon Moderne unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et de vivre ensemble.

## **L'esprit d'équipe**

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

## **Le plaisir**

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite.

Le Pentathlon Moderne est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.

## D. L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

Tout acteur adhérent ou non de la FFPM doit se sentir dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

### **Respecter les règles**

Le Pentathlon Moderne implique l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique du Pentathlon.

### **Respecter l'autre**

À l'entraînement ou en compétition, les pentathlètes se retrouvent en un même lieu, au même moment pour échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, l'arbitre, le public... sont des partenaires indispensables. Tout manque de respect doit être sanctionné.

### **Bannir la tricherie**

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par sa diversité le Pentathlon Moderne offre à chacun une égale possibilité de la pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs du Pentathlon Moderne doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

### **Être maître de soi**

Le Pentathlon Moderne, comme tout sport, est passion et émotion. Mais cette passion inhérente au jeu, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion, ses émotions et respecter son propre corps.

## Être loyal et fair-play

Le Pentathlon Moderne est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

## Montrer l'exemple

Pratiquer le Pentathlon Moderne est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et de personne responsable.

Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

*Les athlètes sélectionnés en Équipe de France, les entraîneurs, les arbitres/officiels et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux dispositions qui leur sont propres (voir les chapitres II, III, IV, V).*

## E. CODE DE BONNE CONDUITE DES PENTATHLÈTES

- Se conformer aux règles de la FFPM.
- Respecter les arbitres et les décisions en toutes circonstances, et effectuer au besoin des réclamations en respectant les procédures.
- Respecter les adversaires, et les tiers en restant maître de soi en toutes circonstances : dans ces actes et ses paroles.
- Être loyal, honnête et tolérant pendant l'action sportive : vivre la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire, accepter la défaite et reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Refuser toutes formes de tricherie, de discrimination et de violence.
- Respecter les installations, le matériel et les chevaux mis à disposition : sécurité, propreté...
- Se soumettre aux décisions des directeurs d'épreuves, du jury d'appel et des instances médicales officielles.

## II. PRINCIPES RELATIFS AUX PENTATHLETES

### L'ENGAGEMENT DES PENTATHLÈTES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

#### ➤ ÉTRE COURTOIS ET RESPECTUEUX

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- La France et les autres États ;
- La FFPM, toutes les instances fédérales officielles ainsi qu'à mon club ;
- Les autres acteurs du Pentathlon français, mais aussi les pentathlètes étrangers, les arbitres et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, les organisateurs, les représentants des médias, les spectateurs et le public en général ;
- Les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et les partenaires privés.

#### ➤ AVOIR CONSCIENCE DES EFFETS NÉFASTES D'UNE ATTITUDE IRRESPPECTUEUSE

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en terme d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi que les autres.

#### ➤ S'INTERDIRE TOUTE CRITIQUE, AGRESSION, DISCRIMINATION ENVERS LES AUTRES

Je m'interdis aussi bien envers les autres acteurs du pentathlon moderne qu'envers toute autre personne, dont les pentathlètes étrangers, les arbitres et les dirigeants :

- De formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information.
- Toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence.
- Toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

➤ **S'ASTREINDRE À UN DEVOIR DE RÉSERVE ENVERS LES INSTANCES OFFICIELLES**

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles du pentathlon moderne tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester, par des actes et en dehors des voies légales, leurs décisions.

➤ **BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies toutes les manœuvres, visant à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

➤ **A L'INTERNATIONAL**

**ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE DE FRANCE**

Être sélectionné en équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en équipe de France, le pentathlète a l'honneur et la fierté de porter la tenue nationale ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs du pentathlon moderne.

En étant sélectionné en équipe de France, le pentathlète est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en équipe de France, le pentathlète est garant des valeurs de l'équipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs du pentathlon, humilité, partage et fierté du résultat.

En étant sélectionné en équipe de France, le pentathlète adhère aux « principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en équipe de France de la charte d'éthique et de déontologie de la FFPM» qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

Je me conforme au code de conduite des athlètes de l'UIPM.

## Code de conduite des athlètes FFPM (source UIPM)

<b>1</b>		Portez les valeurs du Pentathlon Moderne sur le terrain et en dehors, tout au long de votre vie
<b>2</b>		Respectez toujours les règles du Pentathlon Moderne
<b>3</b>		Donnez le meilleur de vous-même, respectez-vous et traitez les collègues athlètes, entraîneurs, officiels et spectateurs avec courtoisie et respect
<b>4</b>		Ne faites jamais de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le pays d'origine envers quiconque
<b>5</b>		Condamnez tout comportement antisportif ou déloyal ou toute tentative de manipulation des résultats
<b>6</b>		N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier, menaçant ou offensant et/ou des gestes abusifs et/ou un langage corporel négatif
<b>7</b>		Soyez humble dans la victoire et digne dans la défaite
<b>8</b>		Acceptez les décisions des officiels avec dignité
<b>9</b>		Rejetez toute forme de corruption, dopage, racisme, violence, jeux de hasard, harcèlement et autres dangers pour notre sport
<b>10</b>		Soyez organisé, à l'heure et ayez l'équipement adéquat



### **III. PRINCIPES RELATIFS AUX ENSEIGNANTS (ÉDUCATEURS, FORMATEURS ET ENTRAINEURS)**

#### **A. ÊTRE ENSEIGNANT**

Être enseignant, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des pratiquants, ce qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner et à faire respecter les valeurs du pentathlon moderne inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être enseignant, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs du pentathlon, en particulier enseignants et pentathlètes des autres clubs.

Être enseignant, c'est en dehors de l'animation et de l'entraînement au sein d'un club ou d'une équipe être capable de développer des relations harmonieuses avec les sportifs et agir dans le respect des femmes et des hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être enseignant, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être enseignant, c'est accepter de se former continuellement (formations, échanges, documentation...) et étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux pratiquants.

Être enseignant, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des pentathlètes, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être enseignant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux enseignants de la charte d'éthique et de déontologie de la FFPM, s'engager à les respecter et à les faire connaître. Les enseignants ont la responsabilité de faire connaître les règles, de les faire appliquer par leurs élèves et de se montrer exemplaires dans leur respect.

## **B. L'ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS**

### **➤ ÉTRE EXEMPLAIRE**

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la FFPM, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club ;
- Des autres acteurs du pentathlon moderne français, mais aussi sportifs et enseignants étrangers, des arbitres et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général ;
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés ;
- Des instances médicales.

### **➤ AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ D'ÉDUCATEUR**

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des pentathlètes et de leur entourage et du rôle primordial qui est le mien au sein de la FFPM. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

### **➤ AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES ENSEIGNANTS**

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres enseignants. Je m'interdis de formuler des critiques envers un enseignant en présence d'élèves, de parents, de dirigeants et d'autres enseignants, et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme tentative de racolage.

### **➤ ÉTRE CAPABLE DE D'ÉTABLIR UN RELATIONNEL ADAPTÉ AVEC LES PENTATHLETES**

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en toutes circonstances, des relations appropriées avec les pentathlètes (plus particulièrement les mineurs) et/ou d'autres acteurs du pentathlon et à éviter tout comportement incorrect.

### **➤ BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs du pentathlon moderne et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les sportifs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

- **ALERTER TOUTE AUTORITE DE FAITS DE VIOLENCE DONT J'AI EU CONNAISSANCE**
- **AVOIR CONSCIENCE DE MON RÔLE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PENTATHLON MODERNE**

Je suis conscient du le devoir de transmettre transmission les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

## **CODE DE BONNE CONDUITE DES ENSEIGNANTS**

- Respecter ces principes et les faire respecter par les sportifs.
- Développer l'esprit sportif dans ses règles, et veiller à le faire respecter.
- Construire une pratique sportive équilibrée en relativisant les enjeux sportifs.
- Respecter les arbitres et leurs décisions en toutes circonstances.
- Communiquer avec les adversaires et les tiers de façon bienveillante et correcte.
- S'opposer à toute tricherie, discrimination et violence : quelles soient verbales ou physiques.
- Veiller à l'utilisation correcte du matériel, des chevaux et des installations mises à disposition.

## ➤ **A L'INTERNATIONAL**

Je me conforme au code de conduite des entraîneurs de l'UIPM.

## **Code de conduite des entraîneurs et éducateurs FFPM (source UIPM)**

<b>1</b>		Soyez un modèle pour la communauté du Pentathlon Mondial en encourageant le fair-play et en affichant toujours des normes de conduite personnelle exemplaires
<b>2</b>		Respectez les droits, la dignité et la valeur des athlètes, des autres entraîneurs, des officiels, des juges, des volontaires et spectateurs et abstenez-vous de toute pratique discriminatoire à l'égard de toute personne, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, sa religion ou ses capacités
<b>3</b>		Faites preuve de responsabilité et assurez une supervision et une instruction de qualité pour un environnement sain et sécuritaire pour tous les athlètes
<b>4</b>		Ne tolérez jamais ou ne vous livrez jamais à une quelconque forme de manipulation des résultats de la compétition
<b>5</b>		Pendant les compétitions, respectez les décisions des juges et rappelez aux athlètes d'en faire autant en les encourageant et en les amenant à assumer la responsabilité de leur performance et de leur comportement
<b>6</b>		Aidez les entraîneurs et les juges à mettre en avant les comportements appropriés et le développement des compétences, et aidez à améliorer les normes d'entraînement et d'arbitrage
<b>7</b>		Ne vous livrez jamais à une quelconque forme de harcèlement – psychologique, physique ou sexuel – envers un athlète et engagez-vous à prendre les mesures appropriées pour remédier à toute violation de l'éthique ou à tout manquement possible, dès que vous en avez connaissance, que vous soyez impliqué ou non
<b>8</b>		Favorisez le bien-être des chevaux en veillant à ce que l'équipement et les installations équestres soient adaptés à l'âge et à l'expérience du cheval et du cavalier
<b>9</b>		Assurez un environnement sportif exempt de dopage et de toute autre substance améliorant les performances, inscrite dans le Code Mondial Antidopage
<b>10</b>		Acceptez de vous conformer à toutes les règles et réglementations de l'UIPM, y compris la Politique de protection des athlètes de l'UIPM (UIPM Athletes Safeguarding Policy) et les Règles de l'UIPM en matière de jeux de hasard et de lutte contre la corruption (UIPM Betting and Anti-Corruption Rules)



## IV. PRINCIPES RELATIFS AUX PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS

### ➤ COLLABORATION

Les parents se doivent de collaborer aux actions des enseignants, de façon à placer leurs enfants dans les meilleures conditions de progrès et de réussite.

Le soutien psychologique et moral semble aussi important que l'accompagnement logistique.

### ➤ ENCOURAGEMENT

Le pentathlète qui participe à une manifestation sportive est assujetti à un certain nombre de règles, il doit respecter son code de bonne conduite, les parents et accompagnateurs doivent l'assister, l'encourager et le placer dans les meilleures conditions psychologiques et matérielles, car il lui faudra assumer aussi bien les succès que les échecs.

### ➤ COMPORTEMENT

Les parents et accompagnateurs ne doivent pas se substituer aux enseignants et entraîneurs, ces derniers également doivent ajuster leur comportement en fonction d'une déontologie éducative et des règles spécifiques imposées par les organisateurs des manifestations et les réglementations fédérales.

Les propos relatifs aux décisions arbitrales doivent, dans tous les cas, être mesurés.

### CODE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS, ACCOMPAGNATEURS ET SPECTATEURS

- Faire respecter le code de bonne conduite à son enfant ;
- Veiller à l'équilibre des chances en action sportive, et relativiser les enjeux d'une rencontre ou d'une épreuve ;
- Respecter l'arbitre et ses décisions en toutes circonstances ;
- Soutenir et encourager, de façon acceptable et en respectant la réglementation ;
- Communiquer de façon courtoise et respectueuse avec les autres parents et accompagnateurs ;
- Rester dans les emplacements réservés aux spectateurs (tribunes) ;
- Respecter les installations ;
- Contribuer à faire une fête du spectacle sportif.

## **CODE DE CONDUITE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS SPECTATEURS**

- Respectez les règles applicables en vigueur
- Restez dans les zones définies pour les spectateurs
- Donnez le bon exemple en adoptant une tenue, un langage et un comportement adaptés
- Pendant les compétitions, respectez les décisions des juges et rappelez aux athlètes d'en faire autant en les encourageant et en les amenant à assumer la responsabilité de leur performance et de leur comportement
- Acceptez les décisions des officiels avec dignité
- Traitez les athlètes, entraîneurs, officiels et spectateurs avec courtoisie et respect
- N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier, menaçant ou offensant et/ou des gestes abusifs et/ou un langage corporel négatif
- Ne faites jamais de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le pays d'origine envers quiconque. N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier ou offensant
- Opposez-vous à toute manipulation de la compétition et condamnez tout comportement antisportif ou déloyal

## **PARENTS ACCOMPAGNATEURS SPECTATEURS**

### **PENTATHLON**



## **V. PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES ET OFFICIELS**

### **A. ÊTRE ARBITRE / OFFICIEL**

Être arbitre/officiel, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, valeur fondamentale sans laquelle la pratique du pentathlon serait impossible.

Être arbitre/officiel, c'est faire preuve d'objectivité et d'impartialité lors des compétitions et ne pas se laisser influencer par de quelconques pressions exercées par les athlètes, les entraîneurs, les dirigeants, les coéquipiers ou encore le public.

Être arbitre/officiel, c'est se tenir informé des règlements du pentathlon et de leur évolution, notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage. C'est pouvoir exercer sa fonction de manière efficace, en faisant preuve d'une motivation et d'un engagement sans faille.

Être arbitre/officiel, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être arbitre/officiel, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité. C'est respecter le public, les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants en toutes circonstances, en faisant preuve de politesse, d'objectivité et d'impartialité.

Être arbitre/officiel, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs du pentathlon et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage du règlement, son explication et la nécessité de le respecter.

C'est aussi les inciter à s'orienter vers une activité d'arbitre/officiel.

Être arbitre/officiel, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer le règlement et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Être arbitre/officiel, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Être arbitre/officiel, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification du règlement et son adaptation pour qu'il réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'il favorise le progrès et l'image du pentathlon.

Être arbitre/officiel, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les athlètes.

Être arbitre/officiel, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs du pentathlon. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux arbitres/officiels de la charte d'éthique et de déontologie de la FFPM, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

## **B. L'ENGAGEMENT DES ARBITRES / OFFICIELS**

### **➤ ÊTRE EXEMPLAIRE**

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la fédération française de pentathlon moderne, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs du pentathlon français, mais aussi des sportifs et des enseignants étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général.
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

### **➤ AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES DE JUGE/OFFICIEL**

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

### **➤ RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ D'ÉDUCATEUR**

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

### **➤ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DU PENTATHLON MODERNE**

Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service des pratiquants et de contribuer au progrès et à la promotion du pentathlon.

### **➤ BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

### **➤ SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE**

J'accepte de me former et de me recycler régulièrement (stages, obtention des différents niveaux d'aptitude...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire appliquer le règlement.

### **➤ A L'INTERNATIONAL**

Je me conforme au code de conduite des officiels techniques de l'UIPM.

## **Code de conduite des arbitres - officiels FFPM (source UIPM)**

- |           |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  |    | Respectez les règles applicables en vigueur                                                                                                                                                                         |
| <b>2</b>  |    | Donnez le bon exemple en adoptant une tenue, un langage et un comportement adaptés                                                                                                                                  |
| <b>3</b>  |    | Traitez les athlètes, entraîneurs, officiels et spectateurs avec courtoisie et respect                                                                                                                              |
| <b>4</b>  |    | Ne faites jamais de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le pays d'origine envers quiconque. N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier ou offensant |
| <b>5</b>  |    | Soyez impartial, cohérent et objectif dans le jugement                                                                                                                                                              |
| <b>6</b>  |   | Ne vous livrez jamais à une quelconque forme de harcèlement - psychologique, physique ou sexuel - avec qui que ce soit. Remédiez à toute violation de l'éthique ou à tout éventuel manquement                       |
| <b>7</b>  |  | Opposez-vous à toute manipulation de la compétition et condamnez tout comportement antisportif ou déloyal                                                                                                           |
| <b>8</b>  |  | Essayez toujours de travailler un maximum en équipe avec vos collègues juges. Soyez loyal envers vos collègues officiels et n'encouragez jamais la critique à leur égard                                            |
| <b>9</b>  |  | Continuez à améliorer vos connaissances par le biais du Programme de certification des juges de l'UIPM                                                                                                              |
| <b>10</b> |  | Considérez que c'est un honneur d'être un juge certifié de l'UIPM et vos actions auront une incidence positive sur l'Union                                                                                          |



## **VI. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS**

Être dirigeant, c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable des structures du pentathlon moderne dans leurs diverses composantes (fédération, comités et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant c'est constituer un maillon essentiel du monde du pentathlon par la multiplicité des tâches à exécuter et la diversité des savoir-faire et des compétences qui sont transférés et mis à disposition.

Être dirigeant c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des compétitions, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelle que soit la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique :

- De favoriser le libre et égal accès de tous à la pratique et à la compétition.
- De promouvoir l'esprit et les valeurs du pentathlon auprès de ses différents acteurs (athlètes, enseignants, arbitres/officiels et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer au fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs du pentathlon moderne pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des arbitres /officiels et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures d'appartenances.

Être dirigeant c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la charte d'éthique et déontologie de la FFPM, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

# **CODE DE BONNE CONDUITE DES DIRIGEANTS**

Être dirigeant, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, valeur fondamentale sans laquelle la pratique du pentathlon moderne serait impossible.

Être dirigeant, c'est faire preuve d'objectivité et d'impartialité lors des compétitions et ne pas se laisser influencer par de quelconques pressions exercées par les athlètes, les entraîneurs, les dirigeants, les coéquipiers ou encore le public.

## **➤ ÉTRE EXEMPLAIRE**

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- De la FFPM, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs du pentathlon moderne français, mais aussi des sportifs et des enseignants étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général.
- Des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

## **➤ ÉTRE RESPONSABLE**

J'ai conscience de ma responsabilité dans la valorisation de l'image du pentathlon moderne et de la ou des structures auxquelles j'appartiens.

## **➤ CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS DU PENTATHLON MODERNE**

Je m'engage à promouvoir les valeurs du pentathlon moderne aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.

## **➤ COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDEPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVES PARTENAIRES**

Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles j'appartiens dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

J'accepte de fournir les coordonnées personnelles nécessaires au contrôle d'honorabilité mis en place par le ministère chargé des sports, dès lors que je remplis l'une des fonctions de dirigeant bénévole soumise à ce contrôle.

➤ **PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE LA FFPM, LES APPLIQUER, LES FAIRE CONNAÎTRE ET LES EXPLIQUER**

Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFPM, à contribuer à l'édiction des directives fédérales, à les appliquer, à les faire connaître et à les expliquer.

➤ **RESTER MAÎTRE DE SOI ET MESURÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES**

Je m'engage à faire preuve de sang-froid en toutes circonstances en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

➤ **SUIVRE UNE FORMATION ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT**

J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour de moi.

➤ **BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

## CODE DE CONDUITE DES DIRIGEANTS DU PENTATHLON MODERNE

-  Portez les valeurs du Pentathlon Moderne sur le terrain et en dehors, tout au long de votre vie
-  Respectez les règles applicables en vigueur
-  Travaillez en équipe
-  Donnez le bon exemple en adoptant une tenue, un langage et un comportement adaptés
-  Collaborez de manière harmonieuse et indépendante avec les institutions et toutes les composantes de la vie associative de la fédération
-  Pendant les compétitions, respectez les décisions des juges et rappelez aux athlètes d'en faire autant en les encourageant et en les amenant à assumer la responsabilité de leur performance et de leur comportement
-  Traitez les athlètes, entraîneurs, officiels et spectateurs avec courtoisie et respect
-  N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier, menaçant ou offensant et/ou des gestes abusifs et/ou un langage corporel négatif
-  Ne faites jamais de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le pays d'origine envers quiconque. N'utilisez jamais un langage vulgaire, grossier ou offensant
-  Opposez-vous à toute manipulation de la compétition et condamnez tout comportement antisportif ou déloyal

## DIRIGEANTS PENTATHLON



## **VII.COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

### **A. COMPOSITION**

La commission d'éthique et de déontologie est composée de cinq membres, désignés par l'assemblée générale de la FFPM.

Les membres désignent en leur sein un Président, qui sera confirmé par le comité directeur de la FFPM.

Les membres de la commission ne peuvent être membres des instances dirigeantes de la FFPM, ainsi que de leurs commissions disciplinaires de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel.

### **B. MODALITES DE SAISINE**

La commission d'éthique et de déontologie peut être saisie :

- D'office dès lors qu'elle a eu connaissance d'un acte ou d'un fait relevant de sa compétence ;
- À la demande du bureau de la FFPM ou de son Président ;
- Par toute commission de la FFPM ;
- Par toute personne physique ou morale constatant un non-respect de la présente charte en adressant un courrier motivé au Président de la commission d'éthique par lettre recommandée avec accusé de réception à la FFPM, en évoquant des éléments factuels ;
- Elle peut enfin s'autosaisir d'une situation dès lors qu'elle a connaissance de façon directe ou indirecte de faits qui relèvent de sa compétence.

### **C. COMPÉTENCES**

Ses compétences sont de plusieurs ordres : mission de conseils, proposition de recommandations, traitement de conflits d'intérêts, suggestion de bonnes pratiques, saisine de commission.

A priori, elle ne dispose pas de pouvoir disciplinaire propre.

### **D. FONCTIONNEMENT**

La commission d'éthique et de déontologie se réunit en présentiel ou en distanciel (par visioconférence ou téléconférence) et doit être composée de trois membres au minimum pour délibérer valablement.

La commission peut, s'il elle le souhaite, auditionner toute personne ayant un lien direct ou indirect à l'affaire. Une convocation sera envoyée à l'intéressé (e) 7 jours au moins avant la date d'audition. Elle peut solliciter la communication de tout document jugé nécessaire à la bonne instruction du sujet.

Après étude de l'affaire, la commission rend un avis au bureau de la FFPM, ainsi qu'aux personnes concernées par l'affaire. Cet avis sera rendu dans les 3 (trois) mois à compter de la saisine de la commission d'éthique et publié sur le site de la Fédération. Au regard de la sensibilité de l'affaire, l'anonymat pourra être décidé par la commission.

La commission d'éthique et de déontologie décidera de classer l'affaire sans suite et/ou de transmettre son avis au Président de la FFPM.

Les membres de cette commission s'interdiront de siéger s'ils sont liés de façon directe ou indirecte à l'un des protagonistes de l'affaire à instruire.

Ils sont tenus au secret quant aux affaires qu'ils ont à connaître.

## **E. MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE FFPM**

**Madame Catherine THÈVES**, inspectrice jeunesse et sports honoraire, administratrice de la fondation du sport français. Précédemment, Présidente du comité d'éthique et déontologie de la FF Squash ;

**Monsieur Gabriel LOTHÉ**, colonel de gendarmerie, commandant de l'unité de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté;

**Monsieur Jean-Christophe LAPOUBLE**, avocat et professeur d'Université en droit ;

**Madame Oriane ROQUIGNY**, ancienne sportive de haut niveau en pentathlon moderne, docteur en médecine, spécialité endocrinologie ;

**Monsieur Laurent VILLEBRUN**, inspecteur jeunesse et sports, SDJES des Hauts Seine, ancien chef de bureau de l'administration centrale du ministère chargé des sports.